



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 2002-02-30,**

LE 1^{er} DÉCEMBRE 2025 À 20H

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil de la municipalité de Brébeuf a adopté le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-02-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2002-02 AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 7.4.6, 3.6.2 12), 10.5.5 6o ET 10.6.6

2. Si vous avez des questions touchant ces projets de règlement, nous vous invitons à vous adresser au bureau municipal situé au 217, route 323 à Brébeuf, ou par téléphone au (819) 425-9833, ou par courrier électronique à urbanisme@brebeuf.ca.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} décembre 2025, à 20h, dans la salle du conseil située au 217, route 323 à Brébeuf. Au cours de cette assemblée publique, le directeur général expliquera le projet de règlement 2002-02-30. Il expliquera les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de règlement.

4. Ce projet de règlement est déposé au bureau municipal situé au 217, route 323 à Brébeuf, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Brébeuf ce 12 novembre 2025.

Pascal Caron

Directeur général et greffier-trésorier